



Le syndicat des prestataires de dispositifs médicaux

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

29 MAI 2024



RAPPORT MORAL 2023

Jean-Roch Meunier, Président
Elodie Ubéda, Vice-présidente
Guillaume Boccard, Vice-président
Patrick Magonetto, Vice-président
Thierry Truschel, Vice-président



SOMMAIRE

01

Contexte

02

Perspectives

03

Négociations tarifaires

04

Réforme VPH

05

Orthèses

06

Crise Philips

07

Certification des entreprises

08

Structuration de la branche

09

Communication et services



UNE ANNEE SYNDICALE DENSE

LE MOT DU PRESIDENT

UNE PROFESSION EN ÉVOLUTION

- Contribution de l'UNPDM à la stratégie nationale de santé
- Publication du rapport Borne sur les produits de santé dit « new deal »
- Réformes structurelles majeures
- Contraintes réglementaires
- Evolutions Formation professionnelle PSDM

UNE PROFESSION FRAGILISÉE

- Contexte économique
- Régulations tarifaires



INFLATION



MASSE SALARIALE

+22% à +25% selon les entreprises

PRIX D'ACHAT

Ex : lits médicalisés **+19%** à **+25%**

PRIX DES PIÈCES DÉTACHÉES

+10% à +22% selon les pièces considérées

COÛTS LOGISTIQUES

+40% prix d'achat des véhicules
+40% à +55% maintenance des véhicules
+30% carburant
+70% à +90% prix de l'électricité

COÛTS D'ASSURANCE

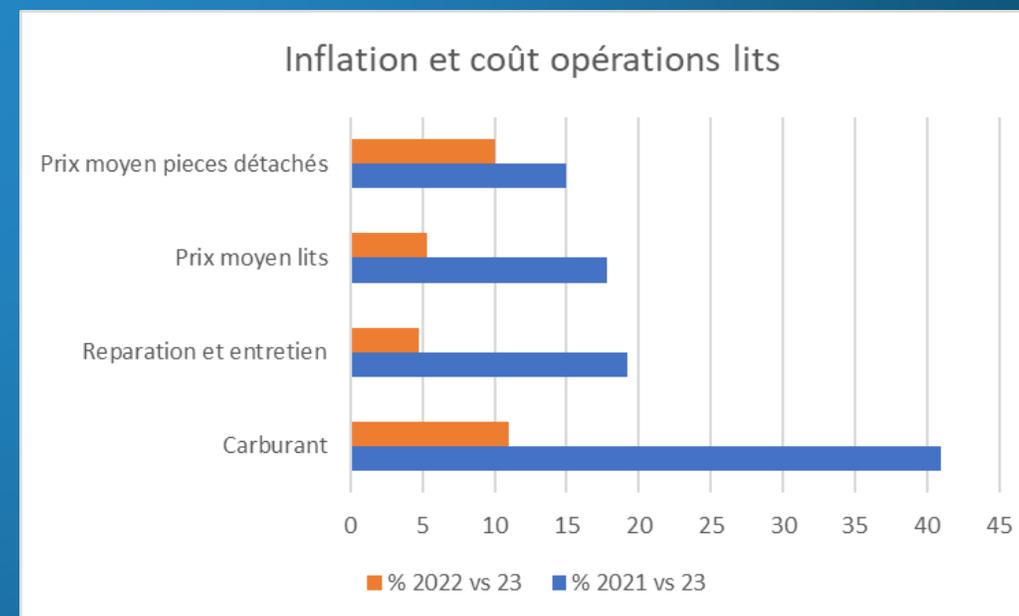
+30% à +47% selon les entreprises



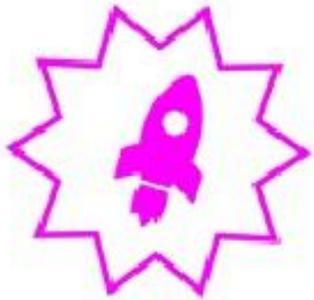
INFLATION 2023

- Des prix d'achat très impactés par la hausse des MP et du transport + effet défavorable parité dollar en 2023
- Jusqu'à + 34% de hausse sur les 7 derniers mois de 2023
- Crise de l'énergie : les hausses continues → touchent désormais d'autres catégories de matériels jusqu'alors préservées (lits, matelas)
- Risque de rupture → stockage plus important
- Inflation coût de stockage (augmentation profondeur des stocks) : +15% entre janv 22 et juillet 22, +30% en 2 ans
- Inflation coût livraison : + 35% essence et véhicules

Produit	inflation vs 2021	inflation vs 2020
Rolator 2 roues	39%	90%
Rolator 3 roues	33%	79%
Rolator 4 roues	31%	78%
deambulateur fixe francais	ND	ND
deambulateur fixe chinois	33%	89%
Cannes anglaise adulte	34%	60%
Cannes anglaise enf	28%	41%
Rolator 3 roues	24%	ND
Rolator 4 roues	34%	ND
Cannes anglaise bi mat	34%	53%
Lit 3 moteurs	14%	21%
Lit 3 moteurs translation	18%	20%
Matelas visco	10%	14%
Fauteuil roulant D200	14%	23%
Fauteuil roulant V300	4%	26%
Fauteuil transfert Bobby	12%	29%
Set mediset perfusion SC/VF	10%	26%



DES BESOINS D'INVESTISSEMENTS



DÉMARCHE QUALITE

- Certification obligatoire des entreprises
- Formation obligatoire

ADAPTATION AUX RÉFORMES

- Nomenclature VPH
- Filière REP AT
- Traçabilité Eco DM
- Directive européenne DM

DÉMARCHE RSE

- Conversion à l'électrique des parcs de véhicules
- Décarbonation des locaux

DÉMARCHE RBEU

- Qualification des équipes
- Mise en conformité avec norme AFNOR
- Développements SI

INNOVATION

- DM connectés ou offrant davantage d'options
- E-prescription / numérique en santé



PERSPECTIVES

AUJOURD'HUI

- Des contraintes fortes nécessitant de s'adapter
- Un effet ciseaux entre baisses tarifaires et inflation
- Un effet ciseaux entre Nouvelles contraintes → augmentation des coûts de revient et baisses tarifaires

DEMAIN

- **Un marché en croissance attendue et porteur durablement = virage domiciliaire, vieillissement de la population, opportunité RBEU...**
- La volonté de reconnaître / mieux contrôler les acteurs du marché (un marché très morcelé)
- **Des contraintes favorables aux structures de taille moyenne disposant de fonctions support ou adossées à des groupements / franchises**
- Une filière plus durable (RSE, RBEU, filière REP...)
- Un maillage territorial qui est notre force



CONTEXTE DE NÉGOCIATION

Des interlocuteurs qui changent souvent :

2022/2024 : 6 Ministres de la Santé en 4 ans

- Olivier Véran / Brigitte Bourguignon
- François Braun
- Aurélien Rousseau
- Agnès Firmin-Le Bodo
- Catherine Vautrin / Frédéric Valletoux

4 Ministres chargés du Handicap en 4 ans

- Sophie Cluzel
- Damien Abad
- Geneviève Darrieussecq
- Fadila Khattabi

Des corps intermédiaires peu pris en compte :

- **Manque de considération des syndicats représentatifs et des acteurs de terrain**
- **Une vision déformée du métier de prestataire et une méconnaissance de leur engagement**

Cf. Réforme VPH



CEPS - BAISSES TARIFAIRES 2023 = 74,6 M€

Le Comité économique des produits de santé (CEPS) a pour mission de réguler la tarification (prix de cession et tarif/PLV) des dispositifs médicaux inscrits et des prestations associées de la LPPR.

Secteur d'activité	Baisse
Sondes de drainage vésical intermittent	- 2,5 %
Perfusion à domicile (consommables)	- 2,7 %
Nutrition clinique orale	- 4 %
Chaussures thérapeutiques CHUT	- 8 %
Pansements	environ - 15 %

REVENDEICATIONS DE L'UNPDM

- Moratoire sur les baisses tarifaires
- Revalorisation des prestations / DM
- Trajectoire concertée sur 3 ans
- Suppression des PLV systématiques
- Délais d'écoulement des stocks

La majorité de ces baisses, défavorables aux acteurs de la santé à domicile, ont été signées par d'autres syndicats représentatifs !

ANNULATIONS OBTENUES PAR L'UNPDM

- Oxygénothérapie
- Aérosolthérapie



CEPS – PLAN DE BAISSSES 2024 = 150 M€

Nomenclature	AMO 22	Mandat	Lancé
Pansements	485 M €	20 M €	<input checked="" type="checkbox"/>
ASG	472 M €	15 M €	<input checked="" type="checkbox"/>
Correc ortho+content°	571 M €	22 M €	<input checked="" type="checkbox"/>
Incontinence et stomie	310 M €	9 M €	<input checked="" type="checkbox"/>
Pompes à insuline (LG)	242 M €	15 M €	<input checked="" type="checkbox"/>
Lits médicaux	375 M €	15,4 M €	<input checked="" type="checkbox"/>
VMA	325 M €	17,4 M €	<input checked="" type="checkbox"/>
PPC	852 M €	A voter	<input type="checkbox"/>
Nutrition ?	300 M €	A voter ?	<input type="checkbox"/>

DES NÉGOCIATIONS SERRÉES

En tant que syndicat responsable, l'UNPDM comprend l'objectif de maîtrise des dépenses publiques de santé mais, au regard de la réalité économique des PSDM (80% de TPE/PME) et des services assurés par leurs missions, nous nous opposons à l'application bornée d'une logique budgétaire purement comptable qui fragilise leur activité au quotidien.

Cf. « *Cela ne peut plus être Open bar* »
Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie et des Finances, 26 mars 2024

ASG = auto-surveillance glycémique – VMA = ventilation mécanique assistée
PPC = Pression positive continue



PROJET DE BAISSÉ LITS MÉDICAUX

Une négociation en cours

Janvier 2024 - Objectif annoncé par le CEPS : **baisse de 15,4 Md'€ sur la prise en charge des lits médicaux** (forfaits de location, achat, livraison et accessoires), applicable dès cette année.

NOS ARGUMENTS MAJEURS

- **Difficulté du contexte économique actuel**
- **Nécessité de continuer à investir**
- **Augmentation du nombre de bénéficiaires liée au vieillissement démographique et à la prévalence de l'obésité**
- **Accompagnement du « virage domiciliaire » et de la saturation de l'hôpital**
- **Temps humain incompressible dans la prestation associée à la location de lits**

Mai 2024 – nouvel objectif obtenu grâce aux négociations de l'UNPDM :

- **baisse de 10,3 Md'€ répartie sur 2 ans + revalorisation de la prestation 2,5%**

Cette nouvelle proposition n'est toujours pas acceptable mais l'UNPDM poursuit ses efforts dans les discussions en cours afin de préserver une des activités centrales des experts du MAD, au plus près des patients en perte d'autonomie.



RÉFORME VPH EN 2023

- 24 janvier 2023 : **COPIL Aides techniques** avec F. Braun, G. Darrieussecq et J-C. Combe
 - **15 février 2023 : Lettre ouverte aux Ministres concernés**
- Janvier / Avril 2023 : **3 réunions collégiales avec la DSS** (Direction de la Sécurité sociale)
Durée : 1h30 / Entre 21 et 60 participants / Sans disposer du texte de la nomenclature actualisée
Echanges à partir de Power Point sur les grands principes de la Réforme (4 février / 21 mars / 11 avril)
 - **25 avril 2023 : 1ere Lettre au Président de la République**
- 26 avril 2023 (CNH) : **Annnonce présidentielle du Zéro reste-à-charge des VPH** dès 2024
 - **8 mars 2023 : Communiqué de presse « La filière du fauteuil roulant alerte le gouvernement sur les risques importants d'une réforme précipitée »**
- 1^{er} août 2023 : **Nouveau projet de nomenclature** (transmission aux parties prenantes par la DSS)
 - **25 septembre 2023 : Courrier d'alerte intersyndicale à la DSS**
 - **12 décembre 2023 : Rencontre à Bercy avec la DGE (Direction générale des entreprises)**



RÉFORME VPH - MOBILISATION DE L'UNPDM

1

ANALYSE DE LA NOMENCLATURE



- Groupe de travail interne (14 réunions) : texte technique complexe +300 pages
- Identification des points problématiques
- Analyse impact titre 1 (SYNPOL)

2

CONTREPROPOSITION



- Recueil de chiffres
- Expertise de terrain
- Construction d'une contre-proposition T1 et T4

3

LOBBYING



- Appel à un cabinet de lobbying pour négocier avec l'ensemble des acteurs (Bercy, DSS, CEPS, Sénat, Assemblée Nationale)
- Courrier au Président de la République signé de > 20 entreprises (Bastide, HMS...)
- Interpellation des décideurs
- Alerte médiatique + informations adhérents



RÉFORME VPH - MOBILISATION DE L'UNPDM

4

INFORMATION DES ADHÉRENTS



- 20 articles / 1 dossier dédié
- Analyses partagées et explications des enjeux
- Projets de textes et de tarifs consultables
- Publications LinkedIn



DÉLIVRANCE DES ORTHÈSES DE SÉRIE

- Avril 2023 : **Décision du Conseil d'Etat** à la suite de l'action du **SNOF** (Syndicat national de l'orthopédie française)
- 1^{er} septembre 2023 : **Interdiction de délivrer des orthèses série** (bas de contention, CHUT, CHUP, soutien abdominal, colliers cervicaux, etc.) imposée par la **CNAM** (Caisse nationale de l'assurance maladie) **aux PSDM non-diplômés en orthopédie**
 - La moitié des PSDM impactés par cette interdiction
 - 10% de perte estimée de chiffre d'affaires
 - Mépris des patients habitués à se fournir chez leurs prestataires compétents
- Depuis 2016, l'UNPDM demande qu'une **formation adaptée** soit mise en place, **reconnaisant l'expérience professionnelle des PSDM en matière d'orthèses de série**
 - Travaux pilotés par le Vice-président du CEPS, André Tanti
 - Interpellations intersyndicales de T. Fatôme (DG de la CNAM) et F. Braun (Ministre de la Santé)
 - Etude juridique des recours possibles, commandée à une avocate spécialisée
 - Mise en demeure de la DGOS (Direction générale de l'offre de soins)



DÉLIVRANCE DES ORTHÈSES DE SÉRIE

- **Août 2023 : Fin de non-recevoir de la DGOS**
 - Refus de toute VAE en orthopédie pour les PSDM
 - Renvoi des entreprises à la possibilité d'engager un orthopédiste, en dépit du marché de l'emploi pour cette profession
 - Invitation faite aux intervenants PSDM à suivre une formation de 2 à 3 ans, alors qu'il n'existe que 5 écoles reconnues en France

« En définitive, la dispensation des orthèses de série étant intrinsèquement liée au champ d'expertise des professions de l'appareillage prévue par le code de la santé publique, il n'est à ce jour pas envisagé de créer une formation nationale annexes qui permettrait à un non-professionnel de santé de se substituer aux professions qualifiées afin de délivrer uniquement des orthèses de série remboursées. »

Cécile Lambert, Adjointe à la Directrice de la DGEOS, courrier du 10/08/2023

- **Autres actions menées par l'UNPDM**
 - **Financement de formations au diplôme d'orthopédiste des PSDM** : fonds dédiés de la Branche médico-technique exceptionnellement poussés à leur maximum en 2022 et 2023.
 - **Respect de l'interdiction de la vente en ligne d'orthèses de série** (selon le code de la santé publique) : porté auprès de la CNAM et de la HAS dans le cadre de la Certification des entreprises de PSDM



CRISE PHILIPS

- Juin 2021 : **Rappel mondial des appareils de ventilation et générateurs PPC Philips** défectueux (risque cancérigène de la mousse d'isolation utilisée)
 - **370 000 patients concernés en France (traitement de l'apnée du sommeil et ventilateur support de vie)**
- Février 2022 : **Décision de Police Sanitaire (DPS)** de l'ANSM, face à la défaillance de Philips dans le remplacement des appareils défectueux

IMPACT POUR LES PSDM

- **Appareils remplacés au compte-goutte par Philips et refus de remplacement des machines trop anciennes**
 - **Fourniture au frais des PSDM d'appareils de substitution d'autres marques**
 - **Diffusion d'information et gestion de nombreux appels téléphoniques de patients inquiets**
 - **Déplacements à domicile supplémentaires**
- 2022 / 2023 : Participation active au **Comité de suivi des parties prenantes** piloté par l'ANSM
 - Mars 2023 : **Saisie du Procureur de la République par l'ANSM** pour non-respect de la DPS par Philips
 - A ce jour : **Tous les ventilateurs support de vie ne sont encore pas remplacés**



A signaler : Risque d'interférences des masques avec aimants et des DM implantés (plusieurs fabricants concernés : Philips, Dräger, Resmed, Sleepnet)



CERTIFICATION DES ENTREPRISES

Pourquoi une certification pour les PSDM ?

- Recommandation du **rapport Igas** « Mission des prestataires de services et distributeurs de matériel » publié en janvier 2020 ;
- Rapport « Des aides techniques pour l'autonomie des personnes en situation de handicap ou âgées : Une réforme structurelle indispensable », publié en octobre 2020
- **Condition indispensable à l'enregistrement et au conventionnement par l'Assurance maladie, obligatoire pour pouvoir délivrer des dispositifs médicaux et des prestations associées inscrits à la LPPR.**
- Procédure de certification assurée par un organisme certificateur sur la base du référentiel de qualité et d'efficience défini par la Haute Autorité de Santé (HAS) **et annoncé pour fin juin 2024**
- **Pas de date d'application officielle mais courrier de F. Braun à la CNAM annonçant une échéance au 01/01/2025**



POINTS A ARBITRER PAR LE MINISTERE

- **Modalités d'anonymisation des dossiers patients**
- **Modalités de certification des nouveaux entrants**
- **Modalités d'audit de la vente en ligne**



STRUCTURATION DE LA BRANCHE MÉDICO-TECHNIQUE

1 CLASSIFICATION

- Signature d'un accord de classification pour valoriser les métiers le 13/01/2022 (à l'issue de 2 ans de négociations de Branche) = Mise en place de filières d'emploi : santé, logistique, commerciale et support.
- Signature d'un accord de grille salariale adossée à la nouvelle classification (le 09/03/2023)

Octobre 2025 au plus tard : respect de la nouvelle classification et de la grille salariale adossée.

2 FORMATION

Projet de CQP de branche avec l'OPCO-EP et le Cabinet A. HUNT) cf. Rapport IGAS 2020

- Métier « d'intervenant médico-technique à domicile » inscrit dans la liste 2023 des métiers considérés en particulière évolution par France compétences (15/12/2022). Renouvelé en 2024.
- Evolution des critères de recevabilité nécessitant de réaménager le projet en 2023 et 2024.

Objectif : Dépôt à l'été 2024

3 GRILLE SALARIALE

- Rappel du Ministère du travail aux branches dont les minimas salariaux étaient sous le seuil du SMIC.
- Accord CPPNI du 16/11/2023 et **nouvelle grille applicable à partir du 1^{er} janvier 2024** à l'issue de plusieurs années de négociations inabouties entre organisations de salariés et organisations patronales.



NOUVELLE GRILLE DE SALAIRES

Tableau des coefficients

Niveau	Position	Coefficient	Montant en Euros
I	1.1	300	1 785 €
	1.2	305	1 805 €
	1.3	310	1 825 €
II	2.1	320	1 860 €
	2.2	330	1 900 €
	2.3	340	1 945 €
III	3.1	360	2 000 €
	Intermédiaire	370	2 045 €
	3.2	385	2 100 €
IV	4.1	510	2 660 €
	4.2	635	3 310 €
V	5.1	670	3 490 €
	5.2	790	4 094 €

Les salaires minimaux sont fixés pour une durée mensuelle de travail de 151,67 heures.
Les salaires versés ne peuvent en aucun cas être inférieurs à la valeur du Smic.

APPLICABLE AU 01/01/2024

Une revalorisation nécessaire :

- 2 premiers niveaux inférieurs au SMIC, revu à la hausse par le gouvernement.
- maintien de l'attractivité de nos métiers en forte tension

Mais une position de prudence :

- contexte d'inflation généralisée
- baisses tarifaires

La nouvelle grille adoptée constitue un compromis réaliste.



COMMUNICATION ET SERVICES

UN NOUVEAU SITE INTERNET DEPUIS LE 13 JANVIER 2023

323 Articles

- Veille réglementaire, Alertes ANSM, Actualités, etc.
- Des dossiers d'actualité : Réforme VPH / Certification des PSDM / RBEU etc.
- Kit du PSDM

19 Newsletters

Bienvenue UNPDM



Réforme VPH, certification, négociations tarifaires : participez à l'AG de votre syndicat, le 29 mai de 9h à 12h, pour faire le point sur l'actualité des prestataires de dispositifs médicaux.

[Participer](#)

Effectuer une recherche



COMMUNICATION ET SERVICES

L'UNPDM à votre écoute



Contactez-nous via notre adresse mail dédiée aux adhérents : question@unpdm.com ou appelez notre permanence téléphonique au **06 70 55 18 25** (le lundi de 14h à 19h et répondeur relevé toute la semaine) pour échanger avec un administrateur expert de l'UNPDM.

UNPDM - 13 rue Ballu, 75009 Paris - www.unpdm.com

[Se désabonner](#) | [Gestion de l'abonnement](#)

SERVICE « VOUS AVEZ UNE QUESTION? »

Avec plus de **350** réponses aux sollicitations des adhérents, la permanence mail et téléphone dédiée aux adhérents (créée en mars 2022) est plébiscitée en 2023.

100 À 150 Appels téléphoniques
+ 200 Mails

